

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

L'ÉLOQUENCE POLITIQUE

Nous sommes, en France, un peuple que l'éloquence a toujours passionné, non pas que nous soyons prêts à subir sans raison ni mesure les entraînements de la parole. Tout au contraire, nous avons quelque méfiance à l'endroit de ceux qui ne sont que d'habiles rhéteurs. Mais nous saluons avec respect l'orateur véritable et sincère qui est à la fois maître de lui et maître de son auditoire.

Que l'on considère, par exemple, ce qui s'est passé au moment où Gambetta devint l'âme du pays, lors de l'année terrible, il y a trente-cinq ans. Jusqu'à cette époque, il n'avait paru aux yeux de tous qu'un fougueux tribun sans pondération ni sagesse. Du jour où il se fit la voix de la nation entière et qu'il incarna pour ainsi dire le cœur de la patrie, il prit sur tous ses concitoyens un ascendant irrésistible, à tel point que ses ennemis les plus acharnés durent eux-mêmes s'incliner devant lui, comme devant un triomphateur, et se soumettre à la domination de son verbe.

Tel est, en effet la force de l'éloquente et son pouvoir victorieux que même ceux-là qui sont le plus réfractaires aux idées dont elle est la parure ne peuvent y rester indifférents. Dans notre Parlement d'aujourd'hui, nous n'avons, certes! personne qui puisse entrer en comparaison avec Gambetta, duquel la parole souveraine s'alliait à un esprit politique sans égal. Nous n'avons personne tout au moins qui soit capable de prendre sur une assemblée l'empire qu'il exerça sur nos Chambres françaises pendant dix ans. Mais la passion du « bien dire » n'a pas cessé pourtant d'être l'une de celles qui nous tiennent le plus au cœur et dont nous aimons le plus à retrouver chez nos hommes d'Etat la trace même affaiblie. Qu'on pense ce que l'on voudra des théories d'un Jaurès ou d'un comte de Mun, on leur fait fête dès qu'ils montent à la tribune, car on sait que leurs paroles auront, par la vertu magique du don qu'ils ont reçu, un retentissement profond dans tous les esprits,

même au-delà du cercle de l'auditoire forcément restreint auquel ils se sont adressés.

Michelet prétendait, non sans raison, que l'éloquence était le plus beau de tous les arts et le plus grand. Elle, disait-il, (je ne rappelle que le sens de ses expressions) elle est l'art par excellence ; car elle les renferme tous. Elle est à la fois peinture, sculpture, musique. Elle est ce qui a été donné à l'homme de plus « divin ». C'est bien ainsi que les anciens l'avaient compris, quand ils plaçaient au premier rang de leur gloire un Démosthène et un Cicéron ; et c'est ainsi que nous le comprenons également, quand nous évoquons la mémoire et l'image d'un Mirabeau ou d'un Gambetta.

Mais on pouvait craindre que notre époque, plus positive, ne montrerait qu'un goût médiocre pour ces triomphes oratoires qui valent plus dans le souvenir des hommes que les conquêtes militaires les mieux affermies. Il n'en est rien. Je citais tout à l'heure les noms de M. de Mun et de M. Jaurès. Combien d'autres ne pourrais-je mentionner encore, sans m'arrêter aux hommes disparus, comme Waldeck-Rousseau, ou à ceux, comme M. de Freycinet, par exemple, que l'âge a contraints à la retraite ? Le président actuel de notre conseil des ministres, M. Rouvier, est un orateur de premier ordre, et notre ministre de l'intérieur, M. Etienne, n'est pas en vain, même au point de vue de l'éloquence, le disciple de Gambetta. Mais celui de nos hommes politiques qui, à l'heure présente, semble, par l'autorité de sa parole exercer le plus d'influence sur la majorité des esprits français non moins avides de vérité que de beauté, c'est incontestablement M. Ribot.

Depuis plus de vingt ans qu'il siège à la chambre des députés, M. Ribot y a pris peu à peu une place éminente. Il n'a pas essayé dès ses débuts de briller au premier rang, et l'on peut même dire qu'il a fait un très long stage, un noviciat trop prolongé sans doute d'homme politique et d'orateur. Seulement, ce stage et ce noviciat n'ont pas été pour lui du temps perdu, ni peut-être pour le pays, car c'est dans la plé-

nitude de ses moyens et de son mérite que M. Ribot s'est imposé à l'attention de tous et à l'admiration d'un grand nombre.

Je dirai prochainement comment il a su se créer, à la Chambre et dans le pays, une situation aussi enviable.

EUGÈNE GRÉLÉ

Docteur ès lettres.

Au Conseil Municipal

Mardi soir, il y avait session du conseil municipal, prescrite par arrêté du 17 Juillet, afin de voter le budget de 1906 à la session d'août, au lieu de le faire en novembre comme c'était l'usage.

Cette première délibération de nos édiles a été intéressante par la confusion que présentait la tenue de la séance, où chacun parlait à la fois interrompant le maire aussi bien que le premier venu.

Pour se disculper de la situation de plus en plus obérée de la ville, messieurs du conseil n'ont point hésité à en mettre la faute sur leurs prédecesseurs, il eut été plus équitable de l'attribuer à la succession onéreuse de leur grand Père municipal laissant un déficit de 30,000 francs en chiffres ronds.

Pour trouver le moyen de remédier à cette triste situation financière, le conseil municipal s'est arrêté à une drôle de solution de recherche : celle de nommer une commission pour rechercher au trésor et à la douane quelles seront ou pourront être les rendements des recettes en 1906. C'est là imposer une bien lourde charge au trésorier et au directeur des douanes ; malgré toute leur bonne volonté d'être agréable à la municipalité, il leur sera difficile de satisfaire à cette demande de renseignements.

D'autre part, le conseil décide de ne voter que le chapitre des dépenses et de demander à la métropole de venir en aide à la commune de Saint-Pierre.

Cette solution serait la plus commode à envisager si elle était de nature à aboutir.

Entre temps, on parle de la suppression des bains et du lavoir qui ne rapportent que des excédents de dépense, on va même jusqu'à prévoir une réalisation de 1,500 francs tout en maintenant le gardien de ces établissements en fonctions. Voilà une économie qui nous semblerait drôlatique et dont la réalité aurait besoin d'être contrôlée, même au point de vue économique le plus élémentaire.

Si obérée que soit la situation de la commune, qui dit qu'elle ne le deviendra pas davantage, car enfin on n'a pas perdu de vue qu'en 1900 elle a contracté un emprunt de 45,000 francs et que pour y faire face elle a été autorisée à imposer les contribuables de quatre doubles décimes, c'est à dire de 80 0/0 sur le principal de l'impôt foncier. Cette taxe municipale est assez lourde pour que l'on sache ce qu'elle a produit depuis. Recouvrée dès 1900, elle a produit un rendement de 11,000 francs par an, ce qui donne pour les années 1900, 1901, 1902, 1903 et 1904, soit cinq années, un recouvrement réalisé de 55,000 francs, de 10,000 francs supérieur aux dettes de la commune et pour l'acquittement desquelles elle avait été autorisée à imposer les contribuables. Qu'a fait la commune du surplus de cette imposition, ce n'est pas notre affaire de le rechercher. Ce que nous pouvons dire, c'est que légalement les contribuables sont en droit de se refuser à continuer de payer un impôt qui a fourni 10,000 francs de plus que la dette qu'il était chargé d'éteindre.

Si nous mettons les points sur les i, c'est que nous trouvons exorbitant et fantastique que d'une part on trouve bon d'accabler illégalement une population d'une taxe de 80 0/0 sur le principal déjà trop élevé de l'impôt foncier dans des années de misère; et que d'autre part, on fasse tous ses efforts pour maintenir un service postal à 100,000 francs de subvention, qui aujourd'hui ne profite qu'à la spéculation d'un seul au détriment de la masse des contribuables, de ceux qui seront pressurés pour payer de telles extravagances de dépenses.

Quelle anomalie de voir de tels agissements se produire par les mêmes hommes et toujours au détriment des malheureux contribuables, de ceux qui ne reçoivent rien en compensation des lourdes charges de l'impôt.

Ce maintien d'un service postal à 100,000 francs, dans les conditions précaires où se trouve la colonie, serait un véritable crime de pressurisation, parce que l'inspection dernière l'a signalé comme tel, et que, comme suite à cette inspection, le ministère lui-même a prescrit à l'administration de la colonie de saisir la première occasion pour mettre fin à ce contrat devenu trop onéreux pour la situation obligée de la colonie.

Cette occasion légale et économique entrevue par M. l'inspecteur Arnaud vient de se produire dans le naufrage du Pro-Patria; et, à sa suite, des maisons de la Nouvelle-Ecosse n'attendent que l'ouverture d'une adjudication pour faire des offres avantageuses et acceptables : Pourquoi le Journal Officiel n'a-t-il pas porté ces faits à la connaissance du public lesquels, dit-on, l'ont été à l'étranger ? N'est-il pas permis d'affirmer que des informations ont été prises dans ce sens et qu'elles se sont heurtées à cette réponse : le service postal n'est pas résiliable et il se continue.

Voilà le gros point d'interrogation que nous posons à ceux qui ont encore souci de défendre leur bourse, et à ceux qui ne tiennent pas à combler celle des autres.

Ce favoritisme éhonté a déjà trop duré et nous ne pouvons supposer un seul instant que M. Angoulvant veuille en être le continuateur, ses principes démocratiques trouveront leur mise en pratique dans des conditions favorables d'ouvrir une ère nouvelle qui ne soit pas un leurre continué.

S'il devait en être autrement, il y aurait un moyen de s'y soustraire, ce serait d'abord de se refuser à payer la continuation de l'impôt illégal des centimes additionnels et d'en faire autant des autres impôts que l'on veut créer pour faire face à des dépenses extravagantes et iniques.

AUX PETITS PÊCHEURS

Lundi dernier, M. le commissaire de l'inscription maritime, accompagné de M. Bouroult, est allé enquêter auprès des petits pêcheurs de Savoyard, de l'anse à Ravenel, de la Pointe à Philibert et de l'anse à l'Allumette.

Cette enquête, dans les circonstances où se présente l'affaire baleine, comporte une certaine importance parce que l'autorité administrative en fera état pour ou contre en raison du rapport qui en sera dressé.

A la suite de l'enquête faite à l'île aux Chiens par le garde maritime de cette localité, les petits pêcheurs de l'île ont motivé leur opposition à l'industrie de la baleine dans une petition signée par la presque unanimité d'entre eux.

Il serait à souhaiter que ceux de Saint-Pierre fassent aussi valoir que la pêche de la baleine dans les eaux territoriales est de nature à nuire considérablement à leur industrie et à porter atteinte à leur sécurité, c'est à dire d'être abordés et noyés quand ils se trouveront dans leurs embarcations et à proximité de la baleine blessée et capturée se débattant à la remorque du petit vapeur.

Cette sécurité de leurs existences si bien reconnue être un grand danger que l'administration dans son projet de réglementation a essayé d'en atténuer les risques mais non de les faire disparaître en prescrivant l'obligation pour le vapeur baleinier de faire fonctionner sa sirène de façon à éviter les collisions avec les embarcations susceptibles de se trouver sur son passage, et que le sifflet d'alarme ne devra cesser que lorsque le vapeur baleinier sera devenu maître de la baleine.

La sévérité qui a édicté et qui a prescrit de telles précautions prouve bien que nous n'exagérons rien des dangers que les petits pêcheurs auront à courir, et que, n'ayant pas sous la main une autorité assez forte pour faire prévaloir le droit de vivre et de travailler, ils en courront les risques tous les jours.

Ils savent en outre que si l'allemand Rismuller s'acharne à établir une usine d'huile de baleine à Miquelon, c'est que les pêcheurs anglais ne veulent plus supporter cette industrie chez eux, parce qu'elle détruit la boëtte et parce qu'elle fait disparaître la morue.

Pourquoi les pêcheurs français viendraient-ils tenter une expérience que les Norvégiens et les Terre-Neuviens ont trouvée désastreuse ?

C'est par une pétition formulée dans le sens de celle de l'île aux Chiens qu'ils doivent s'y opposer et montrer à l'autorité qu'ils ne sont pas indifférents à ce qui constitue leur gagne-pain et à la sécurité de leur existence.

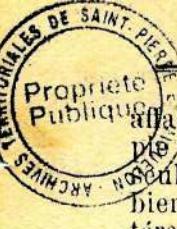
A M. A. SALOMON

Futur directeur de l'Usine de Baleine

M. A. Salomon met le Réveil au défi de le démentir; certes, tout le monde le comprendra, nous n'avons pas à nous donner tant de peine, parce que M. A. Salomon, futur directeur de l'usine Rismuller, est comme ce dernier trop intéressé à soutenir des exagérations profitables à l'autorisation qu'il sollicite d'établir la baleine à Miquelon.

Ceci n'est un mystère pour personne, la Vigie elle-même l'a imprimé en toutes lettres : ce sont des capitaux allemands pour lesquels on va risquer avec certitude de perdre la seule industrie de cette colonie. Non seulement on s'engage dans cette voie de protection anti-française, mais on veut accorder à Rismuller le monopole de cette industrie, c'est à dire le privilège exclusif d'établir une usine de baleine: d'où, un Allemand serait autorisé à faire ce qu'il serait défendu à un Français de désirer.

Donc la personnalité de M. A. Salomon serait fort peu en jeu dans cette



affaire, s'il n'était envisagé comme simple prête-nom de M. Rismuller. A ce seul point de vue, il nous permettra bien de taxer ses dire d'exagération intéressée comme ceux de M. Rismuller lui-même. Et cela se conçoit, l'un comme l'autre ont un intérêt immédiat à dorer la pilule pour la faire avaler.

Si le Réveil a dit qu'il n'y avait que quarante hommes à travailler et qu'ils n'étaient payés qu'un dollar, c'est qu'il s'était renseigné à bon escient et à une source encore plus directe que celle de M. Rismuller, auprès des ouvriers eux-mêmes.

En somme, quant au nombre d'ouvriers, c'est une querelle d'allemand que M. A. Salomon nous cherche, puisque lui-même vient dire : au total environ 40 hommes, sans avoir même vérifié les unités éparses et même manquantes de sa totalisation.

Les armateurs de France auxquels M. A. Salomon fait allusion possèdent une expérience consommée dans l'armement, acquise souvent à leurs dépens, et ils savent à quoi s'en tenir sur les risques qu'ils courrent, autant et aussi bien que les Norvégiens et les Terre-Neuviens.

ARRIVÉE DE MM. LÉGASSE

Jeudi après-midi, l'Amélia rentrait directement au Barachois, ayant à bord M. Louis Légasse et M. l'abbé Légasse, l'un ne marchant pas sans l'autre.

A la suite de l'annonce d'une bénédiction papale devant être donnée proprio motu dès la descente du vapeur, on se serait attendu à voir plus de monde sur les quais. A force de jouer la même comédie, les gens se fatiguent de voir se dérouler le même programme sans la moindre variation, et l'enthousiasme disparaît aussi bien à l'arrivée qu'au départ trop souvent répétés.

Malgré l'invite des femmes et des enfants stylés ad hoc criant à la débandade : Vive Monseigneur, tel a été l'aspect plutôt froid de cette réception ratée, où, en dehors des membres du Conseil de fabrique, on apercevait à peine quelques hommes égarés au titre de curieux.

A remarquer cependant que M. le gouverneur Angoulvant avait envoyé son 1^{er} secrétaire saluer le Supérieur ecclésiastique, et qu'il s'est retiré aussitôt sa mission accomplie.

Puis, tout ce monde de femmes et d'enfants s'est dirigé vers l'église, les enfants criant de temps en temps : Vive Monseigneur ! aux bons endroits qui

leur avaient été indiqués à l'avance comme ne comportant pas les sympathies de M. Légasse.

En somme, réception certainement froide, malgré la mise en œuvre de MM. du clergé, l'absence, hélas ! est le plus grand des maux aussi bien pour M. l'abbé Légasse que pour tout autre : on finit toujours par se désintéresser d'un personnage qui n'a qu'un bonheur celui, dans l'intérêt de sa précieuse personne, de fuir les rigueurs d'un climat où son troupeau mal vêtu, mal chauffé et mal nourri, souffre de toutes les privations que les espérances célestes ne peuvent combler quand on est aux prises avec les exigences de la misère.

Les travaux de l'église

Depuis quelques jours et à l'approche de l'arrivée de M. le curé Légasse, on a fait disparaître les enveloppes de planches qui formaient moulures et qui cachaient aux yeux du public ce en quoi vont consister les murs en ciment armé qui vont former les bas-côtés de l'église projetée.

En dedans de ces murs, s'élèvent des faisceaux de barres de fer qui doivent servir d'âme aux piliers en ciment armé qui doivent constituer la séparation entre la grande nef et les bas-côtés.

Ce sont ces piliers qui sont appelés à soutenir tout l'équilibre et tout le poids de l'édifice.

Les encadrements des fenêtres sont placés, la largeur de leur ouverture laisse certes à désirer, tant au point de vue de la sécurité que du jour que l'étroitesse de leur entrebaillement laissera pénétrer à l'intérieur.

Certes en cas d'incendie à l'intérieur ou même d'une simple panique à ce sujet, de si étroites ouvertures ne pourraient être utilisées pour servir de voies de dégagement.

Ces critiques sont formulées tous les jours par le public qui s'intéresse à la construction de l'église, nous nous bornons à les répéter sans nous arrêter pour le moment à la conséquence que les faits critiqués pourront avoir pour l'avenir.

M. le curé Légasse est sur les lieux, qu'il assume, comme il l'a voulu, la responsabilité de son œuvre et qu'elle lui soit légère.

ALLIANCE FRANCO-ANGLAISE

A la suite de la tension récente des relations diplomatiques entre l'Allemagne et la France, les télégrammes du 3 courant font connaître que la conférence internationale relative aux affaires du Maroc aura lieu à Madrid dans les premiers jours de novembre.

Comme conséquence de l'entente cordiale qui s'accentue de plus en plus, le gouverneur général du Canada, en visite à Sydney, a été salué par les croiseurs français le Chasselois-Laubat et le Troude. Pendant que les canons retentissaient, les équipages de ces deux croiseurs poussaient des hourrahs en l'honneur du gouverneur général du Canada.

Le Comte de Grey a été très sensible à cette manifestation et, au nom du roi d'Angleterre, il a remercié les officiers français ; il a en outre invité les commandants des deux croiseurs à venir au Canada où ils sont assurés d'être accueillis avec joie par toute la population.

CAMPAGNE DE PÊCHE

Cette semaine, les arrivages ont été satisfaisants. Il est à remarquer que les nouvelles sont moins mauvaises, puisqu'à partir du 14 juillet, les navires et goëlettes auraient pris quelques encornets.

Les arrivages du Bonnet Flaman ont surtout donné d'assez bons résultats aux quelques armateurs qui ont envoyé leurs navires de ce côté.

Du banc de Saint-Pierre et du banquereau, on est sans nouvelles, d'autant plus que ce n'est pas l'époque à laquelle on fréquente ces deux petits bancs.

Quoique la saison soit avancée, peut-être est-il permis d'espérer encore que les résultats finaux seront moins mauvais qu'il y avait lieu de le craindre il y a un mois. C'est un faible espoir, encore faut-il s'y accrocher comme à une planche de salut sans faire de châteaux en Espagne.

SERVICE DES POSTES

A entendre les réclamations des uns et des autres, il paraîtrait que le courrier serait incomplet. Beaucoup de personnes ayant l'habitude de recevoir des correspondances de quinzaine sont étonnées de n'avoir rien reçu à ce courrier. Faut-il en conclure que l'on aurait fait partir l'Amélia avant l'arrivée des malles d'Europe. C'est ce que beaucoup supposent, car il serait illusoire de faire cette autre supposition que des lettres se soient égarées de destination, le service international est trop bien fait pour s'arrêter à cet accident.

LES SYNDICATS D'ARMATEURS

Les syndicats à la grande pêche des ports de Saint-Malo, Saint-Servan, Cancale, Granville et Fécamp, ainsi que le syndicat du commerce de la morue de Bordeaux se sont émus de la nouvelle tentative de l'allemand Rismuller de vouloir sous un prête-nom installer une usine d'huile de baleine à Miquelon.

Le mercredi 12 Juillet, le ministre des colonies a accueilli favorablement la demande de la délégation du Comité central des armateurs de France de surseoir à une prise de décision immédiate.

A ce sujet, il a été convenu que les syndicats fourniraient les arguments militants contre l'autorisation sollicitée.

ANNONCES & AVIS

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Pour faire droit aux réclamations d'un certain nombre d'abonnés, la direction de l'éclairage à la lumière électrique a décidé qu'à l'avenir le placement de chaque lampe serait diminué de moitié, soit 8 fr. 10 au lieu de 16 fr. 20. Cette fourniture comprend la pose d'une lampe avec son abat-

jour en porcelaine et un mètre de fil souple.

Les personnes désirant se munir de lustres ou appliques pour salon ou salle à manger seront traitées dans les meilleures conditions ne rentrant pas dans celles ordinaires ci-dessus.

Le prix d'abonnement reste le même; Lampe de 16 bougies, 45 francs par an : soit 12 centimes par jour. — Lampe de 8 bougies, 22 fr. 50 par an, soit 6 centimes par jour.

La direction se réserve le placement et le déplacement des lampes. Dans le cas contraire, l'abonné qui aurait effectué un changement quelconque pouvant occasionner un accident ou des dégâts en sera seul responsable.

La direction de la lumière électrique se réserve aussi la faculté de visiter et de contrôler, chez ses abonnés, les abus pouvant résulter de l'augmentation du nombre de bougies en contravention avec le contrat intervenu et d'en poursuivre le paiement conformément à la loi.

A VENDRE

A l'habitation de M. J. Prenveille
Avec grande réduction de prix

Hameçons.—Avançons.—Moufles.—Un sac de guano.—Deux maillons de chaîne neuve.—Chaînes et ancrés d'affourche.—Feuillard en bois.—Clous à boucaut.—Bouteilles.—Ocre rouge.—Vinaigre.—Coaltar.—Fûts vides.—Sel de coussin et autres articles.

Deux Actions du Slip Lefèvre

S'adresser à M. J. DUPONT

A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON à étage, cave te grenier, ayant cour et jardin, eau de source dans la cave, sise au coin des rues du Barachois et Boursaint.

S'adresser à M. René Collet.

A VENDRE

Salon.—Piano.—Salle à manger.—Buffet.—Chambres à coucher.—Tables.—Chaises.—Stores.—Rideaux.—Tableaux.—Meubles de cuisine et d'appartements.

S'adresser au Rév^d TEMPLE
RUE MAMYNEAU

A VENDRE

Comestibles divers.—Vins en bouteilles.—Parfumerie.—Articles de pharmacie.—Livres de médecine.—Ustensiles de cuisine, linge de corps, de chambre à coucher, de table et de toilette.—Une machine à coudre etc. etc.

Ustensiles, linge et livres sont neufs.

S'adresser à M. Th. CLÉMENT
ROUTE DE GUEYDON

A VENDRE

**UN TOMBEREAU
EN BON ÉTAT**
et

UNE PAIRE DE ROUES FRANÇAISES

S'adresser au bureau du Journal

A VENDRE

UNE JUMENT

TRÈS DOUCE ET FACILE A ATTELER

S'adresser à M. J. Clément

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.